

## AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 503-01

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 503-01 modifiant le Règlement de construction numéro 503.

**AVIS PUBLIC est donné** que lors d'une séance ordinaire tenue le 12 septembre 2023, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe a adopté le projet de règlement numéro 503-01 intitulé :

**Règlement modifiant le règlement de construction numéro 503 afin :**

- 1) de modifier le recueil de normes du Code de construction du Québec;**
- 2) de retirer les dispositions relatives aux logements adaptables.**

Ce projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la Ville. Le périmètre de l'ensemble des zones est illustré au plan suivant ([plan de zonage](#)).

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le **mardi, 3 octobre 2023, à 19 h** au **Complexe Élodie-P.-Babin** situé au **2235, route Édouard-VII** à Saint-Philippe. Lors de cette assemblée, le maire ou son représentant, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 503-01 peut être consulté sur le site internet en suivant le lien : <https://ville.saintphilippe.quebec/avis-publics/>. Il peut également être consulté au bureau de la municipalité au 175, ch. Sanguinet, bureau 201, Saint-Philippe, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 ainsi que le vendredi de 8h à 12h.

Donné à Saint-Philippe, ce 13 septembre 2023



Manon Thériault, avocate  
Greffière et directrice  
Service du greffe et des affaires juridiques